



## BULLETIN D'INFORMATION DES ADHERENTS

Périodicité hebdomadaire - Prix du numéro : 0,30 €

**N° 2005/16 – 19 avril 2005**



- ⇒ Décès de Bernard BARBECOT, Président de l'œuvre des orphelins des douanes. 1
- ⇒ Consultation du bureau national sur la réforme des services AG. 1 et 2
- ⇒ Compte rendu du groupe de travail " Réformes " du 14 avril 2005. 2 à 4
- ⇒ Résultats et commentaires de la CAPC n°4 réunie le 24 mars 2005. 5 et 6

### Décès de Bernard BARBECOT, Président de l'œuvre des orphelins des douanes

*Le SNCD apprend avec tristesse le décès prématuré de Bernard BARBECOT, Président de l'œuvre des orphelins des douanes et syndicaliste dévoué.*

*Nous avons eu l'occasion d'apprécier, à maintes reprises, la qualité de son travail et sa disponibilité.*

*Le SNCD s'associe à la peine de sa famille, de ses amis et collègues et leur adresse ses sincères condoléances.*

*Lors des obsèques, le SNCD était représenté par Jean CAMBOU et Didier GREFFET.*

### Consultation du bureau national sur la réforme des services AG

#### CONTEXTE

Deux événements sont intervenus récemment modifiant la perception par la commission exécutive du SNCD du projet de la direction générale sur la réforme des services AG.

La direction générale vient de modifier la cartographie des services proposée en revenant au découpage territorial actuel. Ceci se traduit principalement par la suppression de 2 directions interrégionales par rapport au schéma initialement proposé.

Le SNCD a eu communication officiellement du calibrage des autres directions du MINEFI en

terme de nombre de structures de plein exercice au sens de la LOLF, c'est-à-dire en terme de nombre de structures territoriales gérant des Budgets opérationnels de programme déconcentrés (BOP-D). Ce comparatif est très défavorable à la Douane dans la mesure où dans le schéma de la direction générale, les directions régionales deviennent de simples entités de gestion déléguée, sans existence dans l'architecture de notre nouvelle loi organique relative aux lois de finances. Par ailleurs, les responsables de chaque BOP-D en douane seront amenés à gérer un nombre d'agents sans commune mesure avec les responsables de BOP-D des autres directions du MINEFI : 2500 agents pour la direction interrégionale la plus importante, soit les 2/3 de l'ensemble de la DGCCRF ou le 1/3 de l'ensemble de l'INSEE par exemple.

DIRECTION	EFFECTIFS REELS PAYES au 1/01/2004	NOMBRE DE BOP DECONCENTRES	NOMBRE D'AGENTS MOYEN PAR B.O.P DECONCENTRE
DGI	84345	145	582
DGCP	61371	111	553
DGDDI	20410	22 (*)	928 (**)
INSEE	7226	24	301
DGCCRF	3708	7	530

**(\*) Le projet de la direction générale repose sur l'implantation d'un BOP déconcentré au niveau de chaque direction interrégionale, d'un BOP déconcentré au niveau de chaque direction fonctionnelle, d'un BOP déconcentré au niveau des 5 circonscriptions d'outre-mer.**

**(\*\*) Pour les 10 directions interrégionales métropolitaines, le nombre moyen d'agents par BOP déconcentrés sera d'environ 1500 agents. Ce nombre traduit bien la divergence d'approche entre la Douane et les autres directions du MINE-FI.**

Ces deux éléments déterminants ont provoqué en urgence la réunion d'une commission exécutive (CE) restreinte aux spécialistes LOLF. Cette réunion s'est déroulée le 5 avril 2005. La CE restreinte, étant une formation d'expertise, a vocation à préparer les

décisions du bureau national.

Les travaux du 5 avril ont amené la CE à proposer au bureau national **d'adopter** la résolution suivante.

#### PRESENTATION DE LA RESOLUTION

*" Afin d'assurer une visibilité des directions régionales au sens de la LOLF, le SNCD demande à la direction générale d'une part, l'attribution du statut d'ordonnateur secondaire délégué (OSD) au chef de service de chaque direction régionale et d'autre part, le statut d'unité opérationnelle (UO) de gestion à chaque direction régionale "*

**Le bureau national consulté s'est prononcé pour l'adoption de la résolution.**

### Compte rendu du groupe de travail portant sur les réformes de la douane du 14 avril 2005

Ce groupe, présidé par le directeur général, accompagné des responsables des sous-directions A et B, était organisé à la suite d'une demande des organisations syndicales auprès du ministre.

**Le SNCD était représenté par Jacques DEFFIEUX, Gil LORENZO et Hugues ROY.**

Le SNCD a lu la déclaration préliminaire suivante :

*" Les représentants du SNCD ont dénoncé la méthode employée afin de " faire passer " les réformes actuelles à savoir, un dialogue social tronqué et une absence totale de marge de manoeuvre pour les représentants des personnels. Il en ressort une grande amertume de l'ensemble de la profession douanière y compris des cadres supérieurs de la douane, qui n'ont pas ressenti auprès de la direc-*

*tion générale une grande écoute, ni une volonté de concertation. La direction générale des douanes fait adopter ses réformes au pas de charge, pressée par le Ministère, avec des obligations de réductions de moyens et d'effectifs. Pour le SNCD, il ne s'agit pas de s'opposer systématiquement au principe de la réforme mais d'en souligner point par point les aspects négatifs. Nous avons également répondu aux critiques portées sur l'encadrement par certaines organisations syndicales car à notre sens, il est contreproductif d'opposer les catégories les unes aux autres. Nous aurons tous besoin de nos énergies afin de préserver nos outils de travail, nos moyens et nos effectifs".*

Ensuite, le directeur général a rappelé les principaux points des réformes et leur état d'avancement.

## 1. Contributions indirectes

Le processus de réforme est achevé. Il a permis de moderniser et de simplifier les procédures, de transférer des tâches aux opérateurs du secteur, mais aussi de réduire fortement le nombre de structures. Plus de la moitié des effectifs concernés ont été redéployés de tâches de gestion vers des tâches de contrôle.

Il est à noter que les suppressions d'emplois imposées à la douane ont porté sur ces effectifs.

## 2. Garantie

La démarche est identique à celle qui a été mise en oeuvre pour les CI à savoir, le transfert de tâches aux professionnels du secteur, la suppression importante des structures existantes (15 bureaux supprimés sur 22), le redéploiement d'une partie des effectifs vers des tâches de contrôle et la suppression d'emplois.

## 3. Fret express

Une structure dédiée au fret express a été créée à Roissy (l'UDD composée de 60 agents). Elle représente 90 % de ce type de trafic.

Une revalorisation substantielle de l'indemnité a été mise en place à la demande des organisations syndicales.

Une nouvelle procédure informatisée spécifique (delta express) devrait voir le jour en 2007.

## 4. Surveillance

L'objectif principal de la réforme est le recentrage sur le cœur de métier.

Cette réforme s'est traduite également par une suppression importante du nombre de structures (75 unités sont fermées et 49 devraient l'être d'ici fin 2005). La moitié des opérations immobilières a déjà été réalisée.

La réforme est effectuée à effectifs constants.

## 5. Renseignement et lutte contre la fraude

La réforme doit aboutir à la professionnalisation accrue des agents et au pilotage par objectif.

Cette réforme va se traduire par une suppression importante du nombre de structures (BR et services d'enquête des échelons DED, compensée partiellement par des créations d'antennes au sein de la DOD).

La réforme est réalisée à effectifs constants.

Suite à une intervention, le directeur général a clairement indiqué que, selon lui, les services de contrôles a posteriori seront, dans l'avenir, chargés des contrôles de régularité des marchandises.

Calendrier :

- groupe de travail national **le 13 mai prochain** au cours duquel seront évoqués la répartition des enquêtes, le circuit du renseignement, le rôle des CROC, le rôle des agents Su au sein des CROC, les ultimes changements de la cartographie de la DOD,
- **CTPC le 18 mai**,
- CAP des services concernés fin juin/début juillet.

## 6. Administration générale

Les objectifs principaux de la réforme sont l'adaptation de notre dispositif aux impératifs de la LOLF et la modification de nos structures de commandement.

Les orientations sont désormais arrêtées : le pilotage stratégique incombera au directeur interrégional, le pilotage opérationnel au directeur régional.

Le directeur interrégional sera le responsable du BOP, c'est-à-dire qu'il assurera la gestion des crédits et l'intégralité des dépenses. Il regroupera toutes les fonctions supports, à l'exclusion de la GRH qui restera au niveau régional jusqu'en 2007 (date des prochaines élections professionnelles). Il sera le supérieur hiérarchique des directeurs régionaux.

Le directeur général n'a pas caché son choix de transférer la GRH au niveau interrégional en 2007.

La direction régionale ne sera pas constituée en unité opérationnelle (U.O.) et le directeur régional ne sera pas ordonnateur secondaire délégué (OSD). Il aura pour fonction l'orientation et le pilotage des contrôles ainsi que l'action économique.

**Le SNCD est longuement intervenu en séance pour défendre la résolution adoptée par son bureau national visant à ériger les directions régionales en U.O. et à doter les directeurs régionaux du statut d'OSD. Le directeur général a formellement écarté l'éventualité de revenir sur ces aspects de la réforme.**

Il existera à l'avenir trois niveaux hiérarchiques :

- directeur interrégional (pilotage stratégique),
- directeur régional (pilotage opérationnel),
- chefs de service, chefs divisionnaires, receveurs, chefs de services surveillance (animation).

Ce système fonctionnera en collèges :

- collège au niveau interrégional regroupant le directeur interrégional et les directeurs régionaux,
- collège régional regroupant le directeur régional, ses adjoints chargés de l'orientation des contrôles et de l'action économique et les chefs divisionnaires.

Calendrier :

- GT locaux en mai 2005,
- GT national **le 2 juin prochain**,
- CTPC prévu avant l'été.

## 7. Aéromaritime

L'objectif de la réforme est de conserver un dispositif aéromaritime opérationnel (abandonner les unités pour lesquelles l'entretien des navires s'avère impossible dans le cadre budgétaire contraint que nous connaissons).

Cette réforme devrait elle aussi se traduire par un nombre important de suppressions de structures.

A priori, il n'y aura pas de BGC et de BSN sur une même implantation et le contrôle des navires à quai sera attribué aux unités terrestres.

Calendrier :

- GT locaux en cours,
- GT national fin du premier semestre,
- **GT national à l'automne**,
- nouveau schéma fin 2005.

## 8. Laboratoires

L'objectif de la réforme est le rapprochement avec la DGCCRF.

Calendrier :

- projet commun à l'automne 2005,
- service commun en 2006.

## 9. Dédouanement

Calendrier :

- le Livre Blanc sera publié à l'été 2005 (il devrait contenir une analyse des métiers au regard des évolutions réglementaires et technologiques),
- la réforme elle-même est dépendante de la refonte de notre informatique de dédouanement.

## 10. Points divers

Le service de Paris-Spécial dépendra du BOP Ile-de-France ou d'un BOP central. Cependant, les BOP interrégionaux feront référence aux apports reçus des agents de Paris-Spécial.

En fin du groupe de travail, le directeur général a abordé la mise en place de la contractualisation en douane, comme c'est aujourd'hui le cas à la DGI et à la DGCP (la DGCCRF ne l'a pas mise en oeuvre).

Cela consiste à fixer de façon contractuelle avec le ministre :

- les missions stratégiques de la douane,
- le montant des crédits de fonctionnement et d'équipement (seuls ces derniers seraient garantis),
- une dimension GRH (suppressions d'emplois, repyramidage etc... à définir).

***Commentaires du SNCD : Le caractère commun de l'ensemble de ces réformes est de dégager des gains de productivité (non formellement annoncés par ailleurs quant au calibrage définitif), principalement en diminuant le nombre des structures douanières actuelles.***

***Les services AG et OP/CO seront significativement mis à contribution pour gager les réductions pluriannuelles d'emplois budgétaires.***

**Le SNCD maintient que sa proposition relative à la réforme des services AG est tout à fait pertinente et continuera à agir, à tous les niveaux utiles, pour tenter d'infléchir le projet de la DG qui présente de très grands inconvénients, tant en terme de fonctionnement de notre administration que de répercussions sur la situation de nombreux agents de tous grades.**

## Résultats et commentaires de la CAPC n°4 réunie le 24 mars 2005

M. DELASALLE présidait la CAPC assisté de ses collaborateurs.

**Hugues ROY, Denis ROBINET et Jean-Philippe SANCEY** représentaient le SNCD.

Les autres organisations syndicales représentées étaient la CFDT (1 siège) et SOLIDAIRES (1 siège).

Force est de constater qu'en ces périodes d'avant réforme, le bureau A/2 manque cruellement de visibilité au point de "geler" parfois des postes au détriment des collègues inscrits au tableau.

La raison en est évidemment l'expectative observée par la direction générale avant les réorganisations à venir : modernisation du renseignement, réforme des ser-

vices AG et des CTPC qui doivent les entériner.

La deuxième conséquence est le très faible nombre de mutations réalisées lors de ce premier tour, qui n'en est pas vraiment un.

**N'oubliez pas, collègues rédacteurs, enquêteurs, chef de BR, chefs de bureau de garantie et tous ceux qui sont concernés par ces réformes et/ou une éventuelle mutation, que le SNCD dispose de deux voix sur quatre au sein de la CAPC n° 4.**

**Plus que jamais, n'hésitez pas à prendre contact avec vos représentants (titulaires et suppléants) qui défendront vos situations dans ces moments difficiles.**

### 1)-Emplois offerts dans les recettes centrales

<b>Paulliac</b> (DI Bordeaux)	<b>Pierre Vialard</b>	Inspecteur à Bordeaux OP/CODI Bordeaux
<b>Thionville</b> (DI Metz)	<b>Marc Diaz</b>	Inspecteur à Metz OP/CODI Metz
<b>Rochefort transports</b> (DR Poitiers)	<b>Yves Bronzina</b>	Inspecteur à Lille OP/CODI Lille

### 2)-Mouvements du personnel

Nom	Prénom	Grd	Résidence actuelle	Nouvelle résidence
<b>Archer</b>	André	I	<b>Paris Ouest</b> Gennevilliers	<b>Auvergne</b> Montluçon OP/CO
<b>Aubry</b>	Christian	I	<b>Ile de France</b> Mad Monnaies et médailles	<b>Poitiers</b> Jonzac OP/CO réint.
<b>Barral</b>	Pierre-Henri	I	<b>SNDJ</b> Paris	<b>SNDJ</b> Marseille SURV
<b>Benattar</b>	Joseph	I	<b>Picardie</b> Laon	<b>DNRFP</b> La Rochelle SURV CF ENS
<b>Benzakin</b>	Maurice	I	<b>Paris</b> Paris	<b>Orly</b> Orly OP/CO
<b>Beressnevitich</b>	Michel	I	<b>Nancy</b> Nancy	<b>Paris Ouest</b> Cergy-Pontoise OP/CO
<b>Bertuit</b>	Denis	I	<b>Ile de France</b> Paris spécial	<b>Roissy</b> Roissy-nuit OP/CO
<b>Blin</b>	Jean-Pierre	I	<b>Le Havre</b> RC Fécamp	<b>Le Havre</b> Le Havre OP/CO
<b>Breus</b>	Jean-Paul	I	<b>Le Havre</b> RC du Havre transports	<b>Le Havre</b> Le Havre OP/CO
<b>Brunat</b>	Gilles	I	<b>CID</b> Osny TAI	<b>Guadeloupe</b> Tous postes OP/CO
<b>Cartron</b>	Jean Paul	I	<b>Rouen</b> Rouen BAN	<b>Pays de la Loire</b> Nantes BAN SURV officier naval
<b>Collet</b>	Jean-Luc	I	<b>Nancy</b> Nancy	<b>Nancy</b> Epinal OP/CO
<b>Comet</b>	Valérie	I	<b>SNDJ</b> Paris	<b>SNDJ</b> Bordeaux SURV
<b>Coper</b>	Marie-Lyne	I	<b>Franche Comté</b> Mad Préfecture	<b>Franche Comté</b> Besançon OP/CO réint
<b>Costanzo</b>	Jean-Michel	I	<b>CID</b> Osny TAI	<b>Ile de France</b> Paris spécial OP/CO
<b>Cren-Duffet</b>	Rozenn	I	<b>SNDJ</b> Paris	<b>SNDJ</b> Nantes SURV
<b>Cros</b>	Guy	I	<b>Mayotte</b> Mayotte	<b>Montpellier</b> Montpellier OP/CO CF
<b>Dat</b>	Jean-Michel	I	<b>Poitiers</b> Jonzac	<b>DNRFP</b> La Rochelle SURV CF ENS
<b>Descollonges</b>	Jacques	I	<b>Roissy</b> Roissy	<b>Franche Comté</b> Besançon OP/CO
<b>Dhellem</b>	Marc	I	<b>Dunkerque</b> RC de Dunkerque navigation	<b>Lille</b> Halluin-Roubaix OP/CO

<b>Diaz de Bégar</b>	Yvan	I	<b>CID</b>	Osny TAI	OP/CO	<b>DNSCE</b>	Toulouse TAI	OP/CO	
<b>Didier</b>	André	I	<b>Auvergne</b>	Clermont Ferrand	OP/CO	<b>Auvergne</b>	Le- Puy-en-velay	OP/CO	
<b>Dulas</b>	Martine	I	<b>DNRFP</b>	Rouen ENS	OP/CO	<b>Ile de France</b>	Paris spécial	OP/CO	
<b>Dumas</b>	Hervé	I	<b>Paris Ouest</b>	Cergy-Pontoise	OP/CO	<b>Ile de France</b>	Paris spécial	OP/CO	
<b>Fassina</b>	Christine	I	<b>Orly</b>	Orly	OP/CO	<b>Lyon</b>	Privas	OP/CO	
<b>Fournier</b>	Alain	I	<b>Mulhouse</b>	Mulhouse	SURV	<b>Mulhouse</b>	Mulhouse	OP/CO	CF Réorg
<b>Frapet</b>	David	I	<b>Auvergne</b>	Montluçon	OP/CO	<b>Auvergne</b>	Moulins	OP/CO	
<b>Goettmann</b>	Guy	I	<b>Corse</b>	RC de Calvi	OP/CO	<b>Ile de France</b>	Paris spécial	OP/CO	
<b>Goure</b>	Jean-Claude	I	<b>Paris Est</b>	Melun	OP/CO	<b>Lyon</b>	Saint-Etienne	OP/CO	
<b>Guinot</b>	Gérard	I	<b>Centre</b>	Orléans	OP/CO	<b>Centre</b>	Tours	OP/CO	
<b>Heddadj</b>	Abdelouad	I	<b>Paris Ouest</b>	Gennevilliers	OP/CO	<b>Ile de France</b>	Paris spécial	OP/CO	
<b>Hommet</b>	Valérie	I	<b>Franche Comté</b>	RC de Montbéliard	OP/CO	<b>Franche Comté</b>	Lons-le-Saunier	SURV	CF
<b>Lartia</b>	Yvette	I	<b>Montpellier</b>	Montpellier	OP/CO	<b>Nice</b>	Cannes	OP/CO	
<b>Liébeaux</b>	Jean-Claude	I	<b>Paris Est</b>	RC de Melun	OP/CO	<b>Paris Est</b>	Melun	OP/CO	
<b>Magréault</b>	Stéphane	I	<b>SNDJ</b>	Paris	SURV	<b>SNDJ</b>	Nantes	SURV	
<b>Maillard</b>	Virginie	I	<b>Provence</b>	Gap	OP/CO	<b>Méditerranée</b>	Fos-Port-St-Louis	OP/CO	RC
<b>Merkel</b>	Jacques	I	<b>Roissy</b>	Roissy-nuit	OP/CO	<b>Bordeaux</b>	Libourne	OP/CO	RC
<b>Moudens</b>	Joël	I	<b>SNDJ</b>	Paris	SURV	<b>SNDJ</b>	Bordeaux	SURV	
<b>Musard</b>	Jean-Pierre	I	<b>Le Havre</b>	RC du Havre antifer	OP/CO	<b>Le Havre</b>	Le Havre	OP/CO	
<b>Ollier</b>	Michel	I	<b>CID</b>	Osny TAI	OP/CO	<b>DNSCE</b>	Toulouse TAI	OP/CO	
<b>Osmont</b>	Dominique	I	<b>Ile de France</b>	Paris spécial	OP/CO	<b>Guyane</b>	Cayenne	OP/CO	
<b>Panafieu</b>	Clément	I	<b>Paris Ouest</b>	Trappes-Pissaloup	OP/CO	<b>Champagne Ardenne</b>	Reims	OP/CO	
<b>Pedano</b>	Jean	I	<b>Paris</b>	Paris	OP/CO	<b>Orly</b>	Orly	SURV	CF
<b>Pequignot</b>	Jean-Claude	I	<b>Ile de France</b>	Paris spécial	OP/CO	<b>Méditerranée</b>	Fos-Port-St-Louis	OP/CO	
<b>Philibert</b>	Jérôme	I	<b>Perpignan</b>	RC de Latour de Carol	OP/CO	<b>OP/CO</b>	Ile de France	Paris spécial	OP/CO
<b>Piquero</b>	Jean	I	<b>Paris</b>	Paris	OP/CO	<b>Paris</b>	Paris GIR	SURV	CF
<b>Poivey</b>	Jean-François	I	<b>Franche Comté</b>	Vesoul	OP/CO	<b>Strasbourg</b>	Strasbourg	OP/CO	
<b>Porte</b>	Jean-Louis	I	<b>Bordeaux</b>	RC de Pauillac	OP/CO	<b>Bordeaux</b>	Bordeaux	OP/CO	
<b>Raude</b>	Jean-Yves	I	<b>Pays de la Loire</b>	RC des Sables d'Olonne	OP/CO	<b>Guyane</b>	Cayenne	OP/CO	
<b>Rinjonneau</b>	Laurent	I	<b>Antilles Guyane</b>	Fort-de-France	BAN	<b>SURV</b>	Bordeaux	Agen	SURV
<b>Roch</b>	Jean-Gilbert	I	<b>Guyane</b>	RC de Saint-Laurent-du-Maroni	OP/CO	<b>Ile de France</b>	Paris spécial	OP/CO	
<b>Salles</b>	Eric	I	<b>Méditerranée</b>	Marseille	BAN	<b>Antilles Guyane</b>	Fort de France BAN	SURV	officier naval
<b>Sanchez</b>	Jean-Marie	I	<b>Poitiers</b>	Niort	SURV	<b>Ile de France</b>	Paris spécial	OP/CO	
<b>Socha</b>	Raymond	I	<b>Paris Ouest</b>	Goussainville	OP/CO	<b>Metz</b>	Thionville	SURV	CF
<b>Soubeyran</b>	Blanche	I	<b>SNDJ</b>	Paris	SURV	<b>SNDJ</b>	Nantes	SURV	
<b>Veye-dit-Charton</b>	Claire	I	<b>SNDJ</b>	Paris	SURV	<b>SNDJ</b>	Marseille	SURV	
<b>Vezien</b>	Henri	I	<b>Lyon</b>	Valence-Garantie	OP/CO	<b>Lyon</b>	Valence	OP/CO	Réorg
<b>Vialard</b>	Cyril	I	<b>CID</b>	Osny TAI	OP/CO	<b>DNSCE</b>	Toulouse TAI	OP/CO	

SNCD- INFO : Editeur : Syndicat National des Cadres des Douanes et Droits Indirects - 80, rue de Paris - 93100 MONTREUIL  
**TEL : 01.42.87.08.32 ou 06.80.54.05.58 (JD) ou 06.72.93.28.12 (PL) ou 06.86.43.26.37 (ER)**

**Fax : 01.42.87.08.54 – Mél : [sncd.siege@wanadoo.fr](mailto:sncd.siege@wanadoo.fr)**

Président : Alain LEBLANC - Rédactrice en chef : Elisabeth ROGANI.

Commission Paritaire n° 1008 S 06770 - Dépôt légal : I.S.S.N. 1272-5749

Tirage 2.000 exemplaires - Imprimeur : Imprimerie GERBERT - 31 Chemin du Berthou - 15000 AURILLAC.